

## Le dernier contrat de ville était pour Mtsangamouji : un challenge à compétences



Mtsangamouji vient de se doter de l'outil de prévention de la délinquance et d'accompagnement des jeunes mis à disposition pour les communes, et appliqué en partenariat avec le conseil départemental et l'Etat.

Page 2

### Faits divers

Boinali Saïd : un taux  
d'alcool délictueux de 2,09g



Page 3

### Justice

Taxis, brochettis, bâtiment...  
Le travail dissimulé était  
jugé au tribunal



Page 4



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Communes

# Le dernier contrat de ville était pour Mtsangamouji : un challenge à compétences



*Issa Issa Abdou, Saïd Maanrifa Ibrahima, Seymour Morsy, Guy Fitzer lors de la signature du contrat de ville*

**Mtsangamouji vient de se doter de l'outil de prévention de la délinquance et d'accompagnement des jeunes mis à disposition pour les communes, et appliqué en partenariat avec le conseil départemental et l'Etat.**

Avec Mtsangamouji ce mercredi, l'ensemble des contrats de ville pour les 17 communes de l'île auront été signés. Il s'agit de mettre en synergie les acteurs intervenant dans leur développement : l'Etat, la commune, le Conseil Départemental, les associations, les habitants et les acteurs institutionnels.

La mairie de cette commune du nord ouest de Mayotte était donc en fête, puisque le maire Saïd Maanrifa Ibrahima accueillait les vice-présidents du conseil dépar-

temental Issa Issa Abdou et Ben Issa Oussen, l'inattendu préfet Morsy dont l'avion en provenance de métropole s'était posé une heure auparavant, et le sous-préfet en charge de la cohésion sociale et la Jeunesse Guy Fitzer.

### 95% de la population doit être accompagnée

Si Mtsangamouji jouait les petites dernières, c'est que ses élections municipales s'étaient rejouées, confirmant récemment le maire à son poste. Qui tenait un discours volontaire, rappelant que « Mtsangamouji et Chembenyumba ont été retenus quartiers prioritaires, faisant de la signature de ces contrats de ville un contexte particulier. »

Issa Issa Abdou rappelait toute la

portée politique de tels contrats, « qui doivent œuvrer pour la paix et éradiquer la violence gratuite, comme on l'a vu encore hier avec notre collègue conseiller départemental. Ils seront portés au niveau du département par une commission qui intègre la politique de la ville comme thématique supplémentaire », et donc de nouveaux financements.

Après un « salam alekum ! » apporté, Seymour Morsy, dont la politique de la ville est un des dadas, rappelait que 95% de la population était concernée par cette thématique. « Je reviens de Paris où le ministère de la ville a salué les efforts faits pour associer une population qui doit s'approprier les actions de ces contrats de ville. »

### Budget contraint

Pas de copier-coller, certifiait le représentant de l'Etat. Les priorités de la commune de Mtsangamouji ont été définies à partir d'un diagnostic territorial, reprenant les besoins des villages. Le contrat de ville respecte les trois piliers habituels, Cohésion sociale, Développement économique et emploi et Cadre de vie et rénovation urbaine, tout en déclinant ses propres objectifs\*.

Mtsangamouji, c'est 6.314 habitant, répartis sur 3 villages, dont plus de 5.900 sont concernés par une politique d'accompagnement. « Nous connaissons les mêmes problèmes d'insécurité, de phénomène de bande et d'errance des jeunes que les autres communes », nous confie le DGS Tamimou Abdillah.

Comme nous l'avions souligné, les axes définis dans les contrats de

ville peuvent coller à la réalité au-  
tant qu'ils peuvent, il faut des hom-  
mes et femmes pour les décliner. «  
Nous allons recruter un coordina-  
teur du Conseil local de prévention  
de la délinquance (CLSPD) et un  
adulte relai », précise Mouhamadi  
Ali Mdallah Toumani, Chargé de  
mission politique de la ville. C'est  
peu, alors que la commune connaît  
les problèmes d'échec scolaires,  
d'explosion du chômage et une  
hausse des actes de délinquances »,  
comme le soulignait le maire. Mais  
c'est difficile de faire autrement, «  
avec notre budget contraint », ap-  
puie le DGS.

On en revient toujours au finan-  
nement des communes que Paris  
devra bien finir par trancher sans  
quoi des outils, aussi bien pensés  
soient-ils, seront mal ou pas utili-  
sés.

Le contrat de ville signé en cette  
mi décembre commencera à être  
décliné en 2016 précise le chargé  
de mission.

Anne Perzo-Lafond

\*Ainsi à Mtsangamouji, les priori-  
tés seront notamment données à,  
en termes de :

Cohésion Sociale :

Permettre aux élèves d'apprendre  
dans de bonnes conditions

Impliquer davantage les parents  
dans le suivi de la scolarité de leurs  
enfants, et cela dès le 1er degré

Accompagner la jeunesse à  
s'épanouir pour devenir des citoy-  
ens responsables

Favoriser la coordination dans la  
mise en œuvre de projets entre  
la commune, l'État, le Conseil  
Départemental et les associations  
Accompagner les publics vul-  
nérables avec une attention par-  
ticulière portée aux familles

Développer la prévention,  
l'accès à l'offre de soins et  
l'accompagnement social

Prendre en compte les probléma-  
tiques de santé environnementale

Développer des actions à  
l'intention des jeunes exposés à la  
délinquance, avec un accent par-  
ticulier sur la prévention de la ré-  
cidive

Favoriser la prévention des vio-  
lences faites aux femmes et des  
violences intrafamiliales

Développer des actions concou-  
rant au maintien de la tranquillité  
publique

Développement Économique et  
Emploi :

Soutenir les entreprises installées  
sur le territoire

Mettre en lien les entreprises ou  
les associations locales avec les  
jeunes sortis du système scolaire  
sans diplôme ou sans qualification  
Favoriser la mobilité des jeunes  
pour suivre une formation

Cadre de vie et rénovation urbaine  
:

Déployer le PCLHI

Lutter contre l'insalubrité et toutes  
les maladies vectorielles

Ingénierie, ressources humaines,  
formation :

Mettre en place des indicateurs et  
des études, favorisant la création  
de connaissances territorialisées

## Faits divers

### Boinali Saïd : un taux d'alcool délictueux de 2,09g



*Éthylotest anti-démarrage  
(EAD)*

On connaît le taux d'alcool que  
le député mahorais avait dans  
le sang au moment de son inter-  
pellation dans la nuit de mardi à  
mercredi, alors qu'il conduisait à  
gauche sur la chaussée : la prise de  
sang a révélé un taux de 2,09g par  
litre de sang. Or, un taux d'alcool  
supérieur ou égal à 0,8g par litre  
de sang ou supérieur à 0,4mg par  
litre dans l'air expiré constitue un  
délit.

Les sanctions immédiates des  
forces de l'ordre sont le re-  
trait de 6 points sur le permis,  
l'immobilisation du véhicule, le  
retrait du permis pour une durée  
allant jusqu'à 72h.

Il encourt également une peine  
de prison avec sursis ou encore  
l'obligation d'accomplir, à ses  
frais, un stage de sensibilisation à  
la sécurité routière.

Il faut savoir que en moy-  
enne, chaque verre fait monter  
l'alcoolémie de 0,15 à 0,20 g/l. Un  
chiffre à moduler en fonction de la  
corpulence, de l'âge, du sexe, etc.  
Et surtout, il faut 90 minutes au  
minimum pour éliminer un verre  
de vin...



**Justice**

# Taxis, brochettis, bâtiment... Le travail dissimulé était jugé

**CARNET DE JUSTICE-**

D'habitude, la salle d'audience est vide pour ce genre d'affaires, à peine un avocat et quelques prévenus. Mais ce mercredi, 40 bouénis (habitantes) avaient fait le déplacement depuis Chiconi : il s'agissait de venir apporter leur soutien à Zalifa Assani, qui devait être jugée pour avoir empêché Marceline Ramanoelina d'exercer son activité commerciale de douka dans la commune. Il s'agissait d'une manifestation en septembre dernier contre la vente d'alcool, en raison des abus et de ses dégâts sur la jeunesse. L'affaire est renvoyée au 13 avril 2016 en raison de l'absence de la plaignante, représentée par Me Kamardine, mais que le procureur souhaite entendre.

On ne saura pas pourquoi sur les

centaines de brochettis de l'île, c'est tombé sur lui. Sans doute parce qu'il a pignon sur quai Issoufali, mais le brochetti de A.M.O et M.M., mère et fils, a été contrôlé par la Dieccte en janvier dernier. Trois salariés, qui font cuire la viande et pèlent les bananes, ne sont pas déclarés et n'ont pas de titre de séjour.

**Des liens tortueux**

La mère a un argument, « ce sont des clients », qui préparent donc leur repas, quant au fils, « ce sont mes frères et sœurs ! ». La juge n'a pas l'air trop d'accord sur ce double statut de clients familiaux, et s'énerve : « Ne commencez pas à raconter n'importe quoi à l'audience ! » Vu la tournure que prend l'échange, le fils déclare

que, oui finalement, il prendrait bien un avocat... « Pas en pleine audience ! », recadre la présidente.

Pour le procureur Joël Garrigue, il s'agira de défendre tout au long de la matinée, la distorsion de concurrence, « par rapport à tous ceux qui proposent des repas en toute légalité ». Il se basera sur les 175 euros de recettes estimées par demi-journée, pour demander 5.000 euros d'amende dont 2.000 euros avec sursis. Il sera entendu au centime près par la collégialité qui condamnera chacun d'entre eux à payer cette somme. Toujours avec la possibilité de la réduire de 20% si elle est acquittée dans le mois.

**En quête d'une licence**

Avec un panneau taxi sur le toit de sa Laguna, M.A. assurait le transport de ses clients sur le nord de Mamoudzou, sans licence. C'est un arrêt intempestif en pleine circulation pour embarquer des clients, qui l'amène à être contrôlé par la police au rond point du Ct Passot, à la barge. Au procureur qui l'incite à respecter les règles, sans quoi sa voiture allait lui être confisqué, il répond qu'il a été débouté sur une première demande de licence. Il sera condamné à 3 mois de prison avec sursis et 1.500 euros d'amende.

Quant à S.S. difficile de savoir exactement quel est son corps de métier, transporteur, maçonnerie... En tout cas, il se blesse sur un chantier non déclaré, et fait alors appel à un copain pour l'épauler. « Mayotte serait donc l'endroit où on peut construire sa maison sans permis, sans être déclaré, et en recrutant quelqu'un qui n'a pas de papier ! Il ne faut pas chercher plus loin pourquoi tant de PME

qui sont en règle peinent à obtenir des marchés avec cette concurrence déloyale ! »

Ayant déjà été condamné en 2010, c'est à de la prison avec sursis qu'il a droit cette fois avec une amende de 3.000 euros. La peine qu'avait demandée le procureur, mais que le prévenu avait tenté d'amenuiser, « j'ai 13 enfants, je ne pourrai pas payer. »

C'est donc l'économie informelle qui est touchée par cette matinée d'audience. Des décisions qui ont pour conséquences de priver des individus de leurs ressources, et risquant de les inciter à s'en procurer par des moyens encore moins glorieux, mais qui ont pour vertu de réduire l'attractivité de Mayotte qui, dans ce domaine hélas, ne faiblit pas.

Anne Perzo-Lafond

## LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

### Fonds européens

# 22 millions de fonds européens, essentiellement pour l'hôpital de Petite-Terre



*Manuel Valls, lors de la pose de la première pierre de l'Hôpital de Petite Terre*

Ce sont 31 projets qui ont été retenus sur les trois fonds FSE, FEDER, FEADER et l'Initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ). L'agriculture, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'hôpital de Petite Terre en seront les principaux bénéficiaires.

L'État et le Conseil départemental de Mayotte se sont réunis lundi 14 décembre 2015 pour tenir le 9<sup>e</sup> comité régional unique de programmation (CRUP) des fonds européens pour la période 2014/2020. L'objectif était l'attribution d'aide

du fonds social européen (FSE), du fonds européen agricole de développement rural (FEADER), du fond pour le développement régional (FEDER) ainsi que de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Ce sont plus de 22 millions d'euros de fonds européens qui ont été attribués au bénéfice des 31 projets examinés.

Pour l'IEJ, avec le dossier de la Mission locale pour un montant de 92 000 euros, des jeunes demandeurs d'emploi bénéficieront d'un accompagnement individualisé vers l'emploi. L'action de l'IEJ sur

le territoire bénéficie à présent à 3.614 jeunes mahorais.

Ce sont donc 17,3 millions d'euros, soit près de 80% des fonds, qui financeront le projet de l'hôpital de Petite-Terre dans sa construction et sa mise en œuvre, pour le FEDER.

Concernant le FEADER, une vingtaine de projets a été programmée pour un montant total de 3,6 millions d'euros d'aides publiques. Il s'agit pour une part de projets visant à la structuration des filières agricoles et au transfert d'innovation en agriculture et d'autre part, du soutien direct aux exploitations eu par des dotations aux petites exploitations pour de l'investissement en matériels ou infrastructures afin d'améliorer les capacités et conditions de production des agriculteurs mahorais.

Trois actions sont retenues pour le FSE. Le projet du Centre Universitaire de Dembeni (CUFR) bénéficiera de 36.000 euros pour une initiative visant l'accompagnement des jeunes étudiants mahorais inscrits en première année d'étude supérieure. Deux dossiers portés par OPCALIA pour les structurations des filières professionnelles et la lutte contre l'illettrisme des salariés

d'un montant total de 515.000 euros seront à développer. Enfin, 500 000 euros de FSE seront en faveur de chantiers d'insertion portés par l'association Pep's.

« Aussi, depuis le début de la programmation et en cette fin d'année 2015, plus de 34 millions d'euros ont été

attribués par le comité régional unique de programmation (CRUP) sur les fonds européens pour 68 opérations », souligne la préfecture de Mayotte.

## Faits divers

### Agression de Chihaboudine : réaction d'I. Aboubacar



Nous avons rapporté ce matin les réactions du président Soibahadine, du député Abdourahamane Soilihi et de la FAMM, les rejoints le député Ibrahim Aboubacar qui "condamne énergiquement l'agression dont a été victime le Conseiller Départemental Chihaboudine Ben Youssef", et "lui souhaite un prompt rétablissement. Kawéni, comme l'ensemble du territoire de Mayotte, doit rester un espace de libertés et de sécurité. »

**LE JDM**

Contenus originaux

PDF Hebdomadaire

Accès aux archives

Module de recherche

## Nomination

### Jacques Witkowski nommé préfet de la Manche



Jacques Witkowski, a été nommé préfet de la Manche, lors du conseil des ministres du jour. Il prendra ses fonctions à compter du 1er janvier 2016. Avant d'occuper son poste actuel de directeur de la ministre des Outre-mer George Pau-Langevin, il avait été

préfet de Mayotte de février 2013 à août 2014. Il assurait ainsi un relai continu et de connaisseur des dossiers mahorais à Paris.

Il part donc désormais découvrir la météo de Saint-Lô !

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.